

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) - 0	Pouvoir(s) 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	--------------

Date de convocation : 23 novembre 2021

Vote(s) pour : 48

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 29 novembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-29-BD-14 :

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nouilly : approbation.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014, mis en révision le 3 juillet 2017 et approuvé le 1^{er} juin 2021,
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nouilly approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 30 septembre 2019,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'arrêté PT n° 09/2021 du Président de Metz Métropole en date 06 mai 2021 engageant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nouilly,
VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n° 12/2021 du 02 août 2021 prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du PLU de Nouilly,
VU les avis formulés par les personnes publiques associées,
VU les avis formulés par le public,
VU le rapport d'enquête, l'avis motivé et les conclusions du commissaire enquêteur remis à l'Eurométropole de Metz le 20 octobre 2021 ci-annexés (annexe 2),
VU la notice de présentation du projet de modification ci-annexé (annexe 1),
CONSIDERANT le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale" à la Métropole,
CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Nouilly,
CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve, ni recommandation du commissaire enquêteur sur

le projet,

DECIDE d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Nouilly telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Nouilly et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 novembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20211129-2021-11-29-DB14-DE

Numéro de l'acte : 2021-11-29-DB14
Date de décision : lundi 29 novembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nouilly : approbation
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211129-2021-11-29-DB14-DE
Document principal : 21_DO-14.pdf

Pièces jointes :

21_DO-PLU NOUILLY Annexe délibération.pdf

Historique :

06/12/21 09:14	Reçu	Catherine DELLES
06/12/21 09:16	En cours de transmission	
06/12/21 09:17	Transmis en Préfecture	
06/12/21 09:20	Accusé de réception reçu	